



AG départementales et/ou districts UNSS de rentrée – septembre 2018

Motion du SNEP-FSU

Faire Financer l'austérité par les familles: non merci !

Le sport scolaire du second degré est un service public, original dans son organisation sous forme associative, mais un service public. Sa fonction sociale, et donc politique, est de permettre la pratique d'activités sportives et artistiques et l'apprentissage de la vie associative d'un maximum d'élèves. C'est pourquoi le montant de l'adhésion dont ils s'acquittent, avec leur famille, auprès d'une AS scolaire et leur permettant d'obtenir une licence UNSS, est si peu élevé comparé à toute autre association sportive. C'est d'ailleurs ce qui permet à l'UNSS de compter plus d'un million de licenciés, répondant ainsi à un besoin essentiel de pratiques sportives et artistiques.

Mais l'apport financier des AS à l'UNSS par l'achat de licences, déjà très conséquent - *plus de 35%* - ne couvre pas les moyens nécessaires pour faire fonctionner le sport scolaire au quotidien. Puisque le sport scolaire est un service public, c'est à l'Etat, et particulièrement au ministère de l'Éducation nationale, de jouer tout son rôle et d'assumer pleinement sa part de responsabilité financière dans le fonctionnement de l'UNSS.

En augmentant de 10% le coût du contrat licences, l'UNSS fait le choix de faire peser sur les familles et l'engagement des jeunes et sur les AS, l'insuffisance de la subvention du Ministère de l'Éducation nationale.

Par cette motion, le SNEP-FSU dénonce la décision de l'AG de l'UNSS du 1er juin dernier d'augmenter de 10% le coût du contrat licences. Cela, alors que nous ne cessons d'alerter l'UNSS sur les difficultés financières d'AS de plus en plus nombreuses. Cela, alors que nous avons fait des propositions, dont aucune n'a été retenue, de réviser à la baisse certaines lignes budgétaires - *par exemple les rencontres internationales, une partie de la communication ou encore certaines manifestations promotionnelles* - pour rééquilibrer le budget et ainsi éviter cette augmentation.

Le SNEP-FSU demande:

- l'abandon de l'augmentation de 10% du contrat licences
- que les AS puissent choisir, librement et chaque année, de passer du contrat normal au contrat accompagné, ou encore de revenir à l'achat de licences individuelles
- qu'une réflexion sur l'activité pour le plus grand nombre, avec en corollaire un meilleur taux de remboursement pour les AS, puisse primer sur certaines organisations plus ponctuelles ou plus événementielles qu'il conviendrait de restreindre sans pour autant les supprimer.